



dégât des eaux - réduction de loyer.

Par **les faunes**, le **24/11/2008** à **18:48**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement qui a été endommagé, sérieusement, par un dégât des eaux provenant de chez un voisin. La partie "assurance" est réglée : des experts sont passés, des devis ont été faits, la compagnie d'assurance les a acceptés. Les problèmes est que les locataires demandent une diminution de leur loyer en raison de l'état actuel de l'appartement : les peintures ne peuvent pas être faites tant que les murs sont mouillés. Si diminution de loyer il y a, quels sont mes recours possibles contre le voisin responsable qui n'a pas fait les recherches de fuite et les réparations en temps voulu (il a attendu des mois laissant se poursuivre la fuite !)

Quelle démarche ? Quelle procédure ? Quel fondement ?

Merci si quelqu'un a une réponse éclairée.

Par **les faunes**, le **25/11/2008** à **23:35**

Le sujet ci-dessus apparaît comme "résolu" il ne l'est malheureusement pas. Merci donc pour votre aide éventuelle.